

ARDENNES INGÉNIERIE

CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS

Le Conseil départemental met à disposition un accompagnement à la carte destiné aux collectivités

ARDENNES
Conseil Départemental

L'édito



Créé il y a 6 ans, le dispositif Ardennes Ingénierie traduit l'engagement du Conseil départemental des Ardennes en faveur des communes et intercommunalités, en les accompagnant dans l'exercice de leurs compétences et la conduite de leurs projets.

Dans ce cadre, le Département met gratuitement à disposition des collectivités une ingénierie couvrant de nombreux domaines, assurée par des agents départementaux. A travers Ardennes Ingénierie, il met en œuvre sa volonté d'accompagner les élus, d'éclairer leurs choix techniques et de faciliter la concrétisation de leurs initiatives.
Ce dispositif contribue ainsi au développement du territoire et répond aux attentes des Ardennaises et des Ardennais.

Noël Bourgeois
Président du Conseil départemental des Ardennes

Énergie et bâtiment

Ex : Je souhaite rénover ma salle polyvalente dont les factures énergétiques sont importantes. Comment optimiser l'isolation sans dépasser mon budget ?

Aménagement foncier agricole

Ex : A la demande des agriculteurs locaux, je souhaite réorganiser le parcellaire de ma commune afin d'améliorer leurs conditions d'exploitation. Quelle est la procédure ?

Voirie et espaces publics

en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ardennes

Ex : Je souhaite sécuriser la traversée de mon village ou réaménager la place centrale. Par où commencer et quelles aides mobiliser ?

Patrimoines culturels

Ex : Je souhaite mieux connaître l'enjeu patrimonial de mon ancien lavoir. Comment le conserver et le valoriser ?

Ardennes Ingénierie

CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS

Tourisme

en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique et le Parc Naturel Régional des Ardennes

Ex : Je souhaite développer une activité touristique en lien avec la Voie verte, la Meuse ou le Canal des Ardennes. Comment positionner mon projet en fonction des attentes des clientèles identifiées ?
Ex : Je souhaite labelliser un gîte de groupe ou un équipement communal « accueil vélo » ou « tourisme & handicap ». Quels sont les critères ? Qui sont mes interlocuteurs ?

Eau potable et assainissement

Ex : Je souhaite améliorer la gestion de mon réseau d'eau potable ou d'assainissement. Comment y parvenir en maîtrisant les coûts et le prix de l'eau ?

Analyse de l'eau

Ex : Comment m'assurer de la qualité de l'eau distribuée dans un Établissement Recevant du Public (ERP) ?

Recherche de financements

Ex : Je recherche des subventions pour financer mon projet. Vers qui me tourner ?

Archives communales

Ex : Je dois assurer la conservation et le tri des archives communales. Comment dois-je procéder ?

Développement culturel et bibliothèque

Ex : Je souhaite créer une bibliothèque et optimiser son fonctionnement. Comment faire ?
Ex : Je souhaite mettre en place un équipement ou un événement culturel. Quelles sont les grandes étapes ?

Facteurs environnementaux liés au projet

Ex : Je souhaite créer un parking ou rénover un bâtiment ancien. Comment identifier les aspects environnementaux à prendre en compte dans mes dossiers d'autorisation administrative ?

Ruissellement et érosion

en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes

Ex : Suite à un orage exceptionnel, de l'eau et des coulées de boue ont impacté des zones urbanisées. Comment trouver des solutions pour éviter les futurs ruissellements ?

L'Ingénierie départementale

Nos engagements

UN ACCOMPAGNEMENT À LA CARTE

. analyse du besoin, construction d'une vision globale du projet,
. conseils techniques, organisationnels, réglementaires et budgétaires,
. appui méthodologique,
. mise en relation avec les partenaires de la plateforme pour mobiliser les bonnes compétences aux différentes étapes du projet,
. recherche de financements

UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE

pour un accès facilité :

Une plateforme numérique simple d'accès vous permet d'enregistrer votre demande d'ingénierie.

Votre contact

Franck Roberty
Chef de projet Ingénierie Territoriale
03.24.36.62.53 • 06.38.80.78.37
franck.roberty@cd08.fr

Pour qui ?

LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

Toutes les communes et intercommunalités du territoire départemental, quelle que soit leur taille.

Ce service est gratuit sauf pour les prestations effectuées par le Laboratoire départemental d'analyses.

Intéressé ?

DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE

- **En ligne sur le site internet du CD08 : www.cd08.fr / onglet Ardennes Ingénierie**
- Vous remplissez le formulaire de demande.
- Vous recevrez un avis de prise en charge de votre demande et vous serez contacté.
- **Par mail :** ardennesingenierie@cd08.fr

Conseil départemental des Ardennes Hôtel du Département CS 20001 08011 Charleville-Mézières Cedex
03 24 59 60 60 — conseil-departemental-ardennes@cd08.fr
Conception et impression : Conseil départemental des Ardennes — avril 2026